

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	4
En exercice :	19	Excusé(es) :	2
Présents :	12	Non excusé(es) :	1

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TRENTE AVRIL A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 25 avril 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE-DUMAS, D. CHEVALIER, A. JOUBERT, M.L FREUND, B. LARGETEAU, P. LE TELLIER

ABSENT REPRÉSENTÉ : P. SAENZ à M. BASCLE, K. POUILLAT à J.P CARON, L.PICON à B. LARGETEAU, J.C PILLET à D. CHEVALIER

ABSENTS EXCUSÉES : A. ROSSARD, K. HARRACA

ABSENTE NON EXCUSÉE : C. LOCHET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

	FINANCES	
POINT 1	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'acquisition de mobilier spécialisé – Bibliothèque Municipale.	Unanimité
POINT 2	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime au titre du fonds d'aide à l'équipement touristique Pour l'acquisition d'un équipement ludique et sportif - Aire de plein air « Square de l'Océan »	Unanimité
POINT 3	Décision modificative n° 1 après Budget Primitif 2024	Unanimité
	VOIRIE	
POINT 4	Dénomination d'une voie interne de lotissement	Unanimité
POINT 5	Dénomination d'une place	Unanimité
POINT 6	Transfert de propriété du réseau routier départemental à la voirie communale	Unanimité
	INTERCOMMUNALITE	
POINT 7	Convention multipartite d'organisation et de surveillance des zones de baignade du territoire de la CARA	Unanimité
	A/ Questions diverses	



Attorneys [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]